

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT DES ENTREPRISES ET FEDERATIONS PROFESSIONNELLES

PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. A chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Les entreprises et fédérations professionnelles sont des acteurs et des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement de la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, elles peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- En tant qu'employeur par des actions de sensibilisation de leurs salariés / partenaires / fournisseurs
- En tant que relais du signal Ecowatt vers leurs clients
- En tant que consommateur responsable via des actions de modération ou de décalage de leur consommation d'électricité

Cette démarche est le plus souvent intégrée à la démarche RSE des entreprises.

S'associer à Ecowatt, c'est rejoindre une communauté d'acteurs engagés, dont les efforts peuvent avoir un véritable impact.

Ecowatt donne une traduction concrète supplémentaire à vos engagements RSE et vous permet de mobiliser vos collaborateurs autour d'un projet d'intérêt public, notamment lors des périodes de fortes tensions sur le système électrique.

OBJET

Par la signature de la présente charte, la société BUT INTERNATIONAL représenté(e) par Alexandre Falck, en qualité de Président Directeur Général de BUT INTERNATIONAL souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité, et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité en France. Il choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes.

Pour accompagner BUT INTERNATIONAL dans son action visant à mobiliser et à fédérer son écosystème de fournisseurs et partenaires, ses clients et ses salariés autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME fourniront tout le soutien pédagogique nécessaire, et notamment un kit de communication.

LES ENGAGEMENTS DE BUT INTERNATIONAL

BUT INTERNATIONAL s'engage vers une consommation d'énergie plus vertueuse et ambitieuse à horizon 2024 de réduire sa consommation d'énergie de 30%.

Pour y parvenir, BUT INTERNATIONAL met en œuvre les actions suivantes :

- Sensibilisation et formation de l'ensemble des équipes BUT via la création d'un réseau d'ambassadeurs de la sobriété énergétique
- Mise en place d'un outil de pilotage centralisé afin de d'assurer un suivi efficace des consommations et l'intégration de système d'alertes
- Plan de modernisation et rénovation des équipements techniques et bâtiments jusqu'à 2030.

Au-delà de ces actions de réduction de notre consommation énergétique, BUT INTERNATIONAL a mis en place des systèmes et une organisation visant à réduire ponctuellement sa consommation d'énergie électrique notamment en cas de signal EcoWatt orange et rouge durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h)

BUT INTERNATIONAL s'engage, au travers de cette charte, à mettre en œuvre les actions suivantes :

MAGASINS :

- Adapter et respecter les points de consignes du chauffage à 19°C sur la surface de vente et à 17°C en fonction des alertes Ecowatt et lors des pics de consommation.
- Réduire les temps d'éclairage magasins :
 - Couper l'éclairage des enseignes, façades et publicitaires dès fermeture et en cas de signal Ecowatt rouge
 - Différer l'arrivée des équipes avant l'ouverture aux clients (15'-30'-45')
- Déploiement des LED en cours. A date 50% de nos magasins sont équipés de LED. 100% de nos magasins seront équipés de LED en 2024.
- Mesures adaptées à chaque magasin pour une gestion plus sobre de l'énergie :
 - Respecter les consignes des consommations résiduelles hors activité
 - Retirer les installations pirates et/ou en doublon
 - Entretien du système de filtration ventilation et chauffage
- Programmation de l'extinction des appareils en veilles, écrans et photocopieurs à 20h

ENTREPOTS :

- Adapter et respecter les points de consignes du chauffage à 10°C (-2°C)
- Installer des détecteurs de présence éclairage
- Mesures adaptées à chaque entrepôt pour une gestion plus sobre de l'énergie :
 - Respecter les consignes des consommations résiduelles hors activité
 - Retirer les installations pirates et/ou en doublon
- Programmation de l'extinction des appareils en veilles, écrans et photocopieurs à 20h

SIEGE/CSP :

- Adapter et respecter les points de consignes du chauffage à 19°C et à 18°C en fonction des alertes Ecowatt et lors des pics de consommation
- Mise en télétravail du siège les vendredis et fermeture à 20h les autres jours
- Programmation de l'extinction des appareils en veilles, écrans et photocopieurs à 20h
- Mesures adaptées au siège et CSP pour une gestion plus sobre de l'énergie :
 - Respecter les consignes des consommations résiduelles hors activité
 - Retirer les installations pirates et/ou en doublon

Sensibilisations des collaborateurs, fournisseurs, clients et magasins franchisés et intégrés

- Communication et sensibilisation de nos collaborateurs en magasins intégrés et franchisés et dans nos sièges à la réduction des consommations via la mise en place de support de communication sur les éco-gestes
- Inciter les collaborateurs, les fournisseurs et les clients à adhérer à la démarche en s'inscrivant sur le site web www.monecowatt.fr
- Sensibiliser nos franchisés pour limiter leurs consommations
- Mise en place d'un book de plan de contrôle en magasin sur les bonnes pratiques de sobriété énergétique dans nos rayons
- Informer les fournisseurs de BUT INTERNATIONAL et partenaires du dispositif Ecowatt

Relayer sur nos différents canaux de communications le dispositif et signaux Ecowatt

- Utiliser notre site but-coporate.fr et but.fr pour communiquer nos actions en faveur de la sobriété énergétique et en invitant les citoyens à s'inscrire sur www.monecowatt.fr
- Diffuser sur les réseaux sociaux nos engagements
- Utiliser nos supports de communications internes (intranet, journal interne, mot du président)

COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires Ecowatt. Durant et hors période de tension.

Lors des situations de tension sur le système électrique (alerte rouge), Ecowatt serait la plate-forme d'information unique vers laquelle tous les Français seraient renvoyés pour trouver des informations sur les éventuelles coupures.

L'attention des médias serait portée sur les exemples concrets d'engagements d'entreprises partenaires.